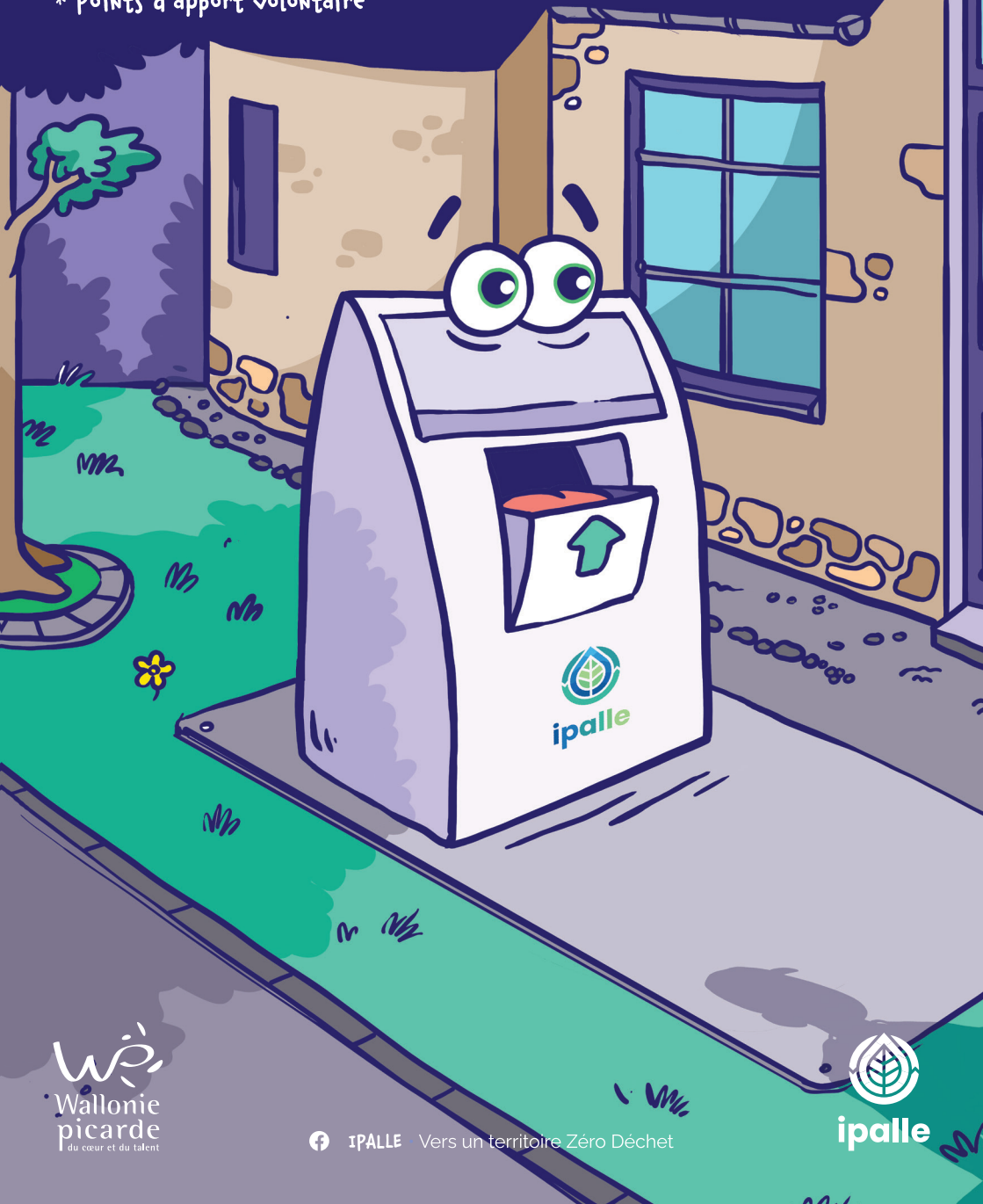


Mes déchets de cuisine Compost ou PAV* ?

* points d'apport volontaire





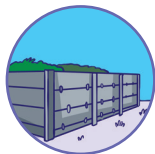
À partir du 1er janvier 2024,
il est **interdit** de jeter les **déchets de cuisine**
avec les ordures ménagères
partout en Wallonie.



ipalle vous accompagne vers un sac poubelle plus léger et des **économies** à la clé ! Grâce :



aux astuces anti-gaspi



au compostage



aux points d'apport volontaire



Appliquons ensemble les 5 R du zéro déchet

1. REFUSONS les promotions

qui poussent à acheter des packs promos qui ne seront pas consommés entièrement

2. RÉDUISONS les portions

afin de ne pas jeter des restes d'assiette non consommés

3. RÉUTILISONS les surplus de préparation

en cuisinant des recettes anti-gaspi : quiches, soupes, arancini...

4. RENDONS À LA TERRE les déchets compostables

pour produire un compost de qualité

5. RECYCLONS les déchets de cuisine non compostables

via la biométhanisation, en point d'apport volontaire ou au recyparc



STOP au gaspi, OUI aux économies !



Incroyable mais vrai !

20 kg d'aliments jetés à la poubelle par personne et par an,
c'est **30%** du poids total des déchets ménagers.
Soit **200€** jetés à la poubelle par ménage !



Pourquoi je gaspille ?

- « J'ai oublié ce qu'il y avait dans mes armoires et le frigo »
- « J'ai acheté des packs promos »
- « Je n'ai pas eu le temps de cuisiner »
- « J'ai mal conservé les aliments »
- « J'ai cuisiné pour 4 au lieu de 2 »
- « J'ai mal compris la date de consommation »

Évitez de gaspiller et allégez votre
Sac poubelle pour des économies à la clé ?

Je Composte à domicile ou en collectivité ?

LES DÉCHETS DE CUISINE :

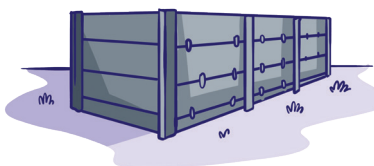
des ressources insoupçonnées à valoriser !

le compostage à domicile :
rien de plus facile



Le fût

le compostage en collectivité :
une expérience partagée



Le silo et ses extensions

Compostez à domicile, dans un quartier, un jardin partagé, à l'école ou au bureau. Il existe de nombreuses possibilités afin d'évacuer vos déchets de cuisine.

Comment bien composter ?

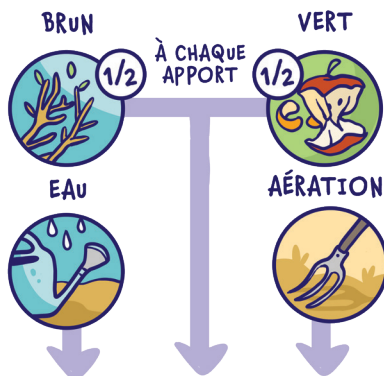
Appliquez les règles d'or

- > 50% de matières VERTES et HUMIDES
- > 50% de matières BRUNES et SÈCHES
- > de l'eau s'il est trop sec
- > de l'air pour que les micro-organismes puissent décomposer les matières

Envie de vous lancer ?

Nos équipes sont à votre disposition pour vous fournir le matériel et vous accompagner!

- > Achat de matériel à composter à prix réduit
- > Formation & suivi



Ces déchets se transforment alors en compost nourricier, vraie ressource pour vos sols, végétaux et légumes ... la boucle est ainsi bouclée !

Je ne suis pas en mesure de composter ? J'utilise alors les PAV !

Qu'est-ce que c'est ?

Le point d'apport volontaire ou **PAV** est un conteneur enterré dans l'espace public, proche des lieux de vie

De nombreux avantages

- Gratuit
- Accessible 7j /7 & de 6h à 22h
- Accès illimités
- Simple d'utilisation
- Proche de chez vous



Comment ça marche ?



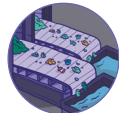
1. La carte **ipalle** donne accès aux recyparcs et aux points d'apport volontaire.



2. Triez correctement vos déchets de cuisine et rendez-vous au **PAV** le plus proche de chez vous.



3. Posez votre carte sur la borne du **PAV**. Ouvrez le tiroir, videz vos déchets et refermez le tiroir. Les données sont transmises à **ipalle**.



4. Les matières collectées sont traitées au sein d'une unité de biométhanisation.



5. De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau et la matière résiduelle est utilisée en agriculture.

Emplacements  Points d'apport volontaire



MES DÉCHETS DE CUISINE au recyparc

Les **recyparcs ipalle** sont réservés aux personnes domiciliées en Wallonie picarde et dans le Sud-Hainaut et accessibles avec la **carte IPALLE**.

Vous n'avez pas encore de carte d'accès?
➤ Rendez-vous au recyparc avec votre **carte d'identité**.



Comment transporter mes déchets de cuisine ?

Tout contenant hermétique fera l'affaire (seau, boîte...). Mais si vous le désirez, des bio-seaux de **25L**, simples et pratiques, sont en vente sur les recyparcs.



Les dépôts peuvent s'effectuer en vrac, directement dans le tiroir du PAV.

Si vous le désirez, des sacs en plastique de 25L adaptés aux bio-seaux et aux machines de tri des déchets de cuisine, sont en vente sur les recyparcs.



Aucun autre type de sac en plastique n'est accepté dans les PAV. Les sacs en papier (pain, légumes...) sont autorisés.



Déchets acceptés



DANS les quantités normales d'une famille



Restes de fruits et légumes



Marc de café et filtres de thé



Coquilles d'œufs

coquillages, crustacés, os et arêtes



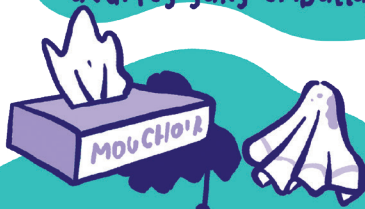
Restes de riz, pain, biscuits, pâtes et féculents



Restes de repas crus et cuits + Aliments avariés sans emballages



Litières biodégradables de petits animaux domestiques (paille, copeau, pellets)

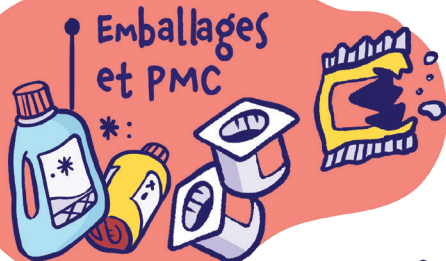


Essuie-tout, serviettes, Mouchoirs en papier usagés

Déchets refusés



Liquides + huiles



Emballages et PMC

*:



vaisselle et ustensiles biodégradables

Déchets végétaux



Langes

Produits chimiques



Mégots de cigarette + cendres



Déjections canines + Litières minérales (granulés, graviers)



DES QUESTIONS ?

**DOIS-JE PAYER POUR DÉPOSER MES DÉCHETS ORGANIQUES DE CUISINE DANS LES PAV OU AU RECYPARC ?
Y A-T-IL UN NOMBRE MAXIMUM D'OUVERTURES DANS LES PAV ?**

Afin d'encourager le tri de ces déchets, les ouvertures des PAV organiques sont **gratuites**. Le nombre d'ouvertures est limité à des quantités normales de ménages. Le tiroir du conteneur a une capacité de **30 litres**.

PUIS-JE DÉPOSER DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES ORGANIQUES SITUÉS EN DEHORS DE MA COMMUNE ?

Oui : Pour les déchets de cuisine, votre badge d'accès vous permet d'utiliser l'ensemble des recyparcs de la zone Ipalle (Wallonie picarde et Sud-Hainaut) et les PAV des communes limitrophes.

J'ai perdu mon badge, ON M'A VOLÉ MA CARTE D'ACCÈS. QUE FAIRE ?

Nous vous conseillons de contacter directement Ipalle par **téléphone** afin de bloquer votre carte.

Vous devrez ensuite vous rendre au recyparc avec votre carte d'identité afin de demander une nouvelle carte d'accès. Le coût est de 2€ et la validation de la carte peut prendre quelques jours.



peut-on déposer des déchets au pied des PAV ?

Tout dépôt au pied des PAV est **interdit** et est considéré comme un **dépôt sauvage**. Des équipes communales contrôlent et verbalisent.

y a-t-il des contrôles sur les déchets jetés dans les conteneurs?

Des contrôles sont réalisés régulièrement pour vérifier la **qualité** afin de permettre le traitement en biométhanisation.

Ipalle se réserve le droit de retirer l'accès au PAV aux personnes qui ne respectent pas les règles de tri.



Que faire si le PAV ne s'ouvre pas ?

Contactez Ipalle **par téléphone**.

UNE autre question?
> Contactez Ipalle

WALLONIE PICARDE

info@ipalle.be

069/84.59.88

SUD-HAINAUT

info.sud.hainaut@ipalle.be

071/59.12.02



Intercommunale IPALLE

Chemin de l'Eau Vive, 1
7503 FROYENNES

Tél. : 069/84.59.88

Email : info@ipalle.be



ipalle



WP
Wallonie
picarde
du cœur et du talent



IPALLE · Vers un territoire Zéro Déchet

www.ipalle.be

